

**S.I.V.U
BALANSUN - CASTÉTIS**

**Délibération
Délibération**

DATE DE CONVOCATION

16 mars 2023

SECRETAIRE DE SEANCE

Henri POUSTIS

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi vingt-deux mars à 19H30, le Comité Syndical du S.I.V.U Balansun - Castétis, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de CASTÉTIS, sous la présidence de Madame LATRUBESSE, Présidente.

Présents : Mesdames Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Isabelle BONIFACE, Sabine LATRUBESSE et Frédérique SAINT-CRIQ ; Messieurs Jérôme CRABOS, Henri POUSTIS.

Absente excusée : Baptiste BOISSON, Lorianne DUBOIS

OBJET : Fongibilité des crédits DÉLIB. N° 6-22-03-2023

La Présidente rappelle que le Comité Syndical peut l'autoriser à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections. Ces virements de crédits font alors l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui doit être transmise au contrôle de légalité. Cette décision doit également être notifiée au comptable et fait l'objet d'une information au Comité Syndical lors de sa plus proche séance. Afin de faciliter la gestion du SIVU, elle propose donc à l'assemblée de l'autoriser à procéder à de tels virements.

Le Comité Syndical, ouï l'exposé de la Présidente et après en avoir largement délibéré,

ADOPTE le budget 2023.

AUTORISE la Présidente à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de chacune des sections dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section concernée.

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire par la Présidente
Sous sa responsabilité conformément à la réglementation
Sur les dispositions de publicité et de notification**

**Réception en Préfecture le
Affiché le**

**La Présidente
Sabine LATRUBESSE**

